



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 67/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2024.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS.

M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

M. Nicolas BONJEAN est désigné secrétaire de séance.

OBJET :
FINANCES
Éducation-Enfance-Jeunesse
Tarifs : ALSH extrascolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. David JARDINE, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, rappelle à l'assemblée que les tarifs relatifs à l'ALSH extrascolaire applicables ont été fixés par délibération du Conseil municipal n° 76-2023 du 09 juin 2023 comme suit :

	TRANCHES	T1	T2	T3	T4	T5
1 ^{er} enfant	journée avec repas	7,40 €	9,70 €	11,00 €	12,20 €	13,60 €
2 ^{ème} enfant		6,10 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,20 €
3 ^{ème} enfant		5,60 €	7,30 €	8,30 €	9,20 €	10,20 €
par enfant	1/2 journée avec repas	4,90 €	6,30 €	7,80 €	9,20 €	9,80 €
par enfant	Réduction panier PAI	0,75 €	1,05 €	1,35 €	1,50 €	1,75 €
par enfant	1/2 journée sans repas	3,30 €	4,10 €	5,00 €	6,00 €	6,40 €
1 ^{er} enfant	Forfait 5 jours consécutifs	33,30 €	43,65 €	49,50 €	54,90 €	61,20 €
2 ^{ème} enfant		27,45 €	36,00 €	40,50 €	45,00 €	50,40 €
3 ^{ème} enfant		25,20 €	32,85 €	37,35 €	41,40 €	45,90 €
par enfant	Forfait 5 jours consécutifs : Réduction panier PAI	3,40 €	4,70 €	6,10 €	6,80 €	7,90 €

	TRANCHES	T6	T7	Ext1	Ext2
1 ^{er} enfant	journée avec repas	14,20 €	15,40 €	12,30 €	18,80 €
2 ^{ème} enfant		11,60 €	12,60 €	12,30 €	18,80 €
3 ^{ème} enfant		10,70 €	11,60 €	12,30 €	18,80 €
par enfant	1/2 journée avec repas	10,40 €	11,40 €	8,90 €	13,40 €
par enfant	Réduction panier PAI	2,05 €	2,20 €	2,20 €	2,20 €
par enfant	1/2 journée sans repas	6,70 €	7,00 €	4,50 €	8,90 €
1 ^{er} enfant	Forfait 5 jours consécutifs	63,90 €	69,30 €	55,35 €	84,60 €
2 ^{ème} enfant		52,20 €	56,70 €	55,35 €	84,60 €
3 ^{ème} enfant		48,15 €	52,20 €	55,35 €	84,60 €
par enfant	Forfait 5 jours consécutifs : Réduction panier PAI	9,20 €	9,90 €	9,90 €	9,90 €

Conformément à ce qui est prévu par la délibération n° 64-2024 du 20 juin 2024 relative à la définition des tranches de Quotient Familial applicables aux tarifs du Service Education Enfance Jeunesse, à la suite d'une analyse des coûts de gestion de ce service et après échanges avec les parents délégués dans le cadre du comité consultatif éducation enfance jeunesse, il est proposé d'approuver les tarifs de l'ALSH extrascolaire suivants dans le cadre d'une structure tarifaire qui vise à être plus équitable et progressive ainsi qu'à prendre en compte les effets de l'inflation.

Ainsi, il est, notamment, proposé d'instaurer une grille tarifaire simplifiée.

	TRANCHES	T1	T2	T3	T4	T5
par enfant	journée avec repas	7,00 €	8,60 €	10,20 €	11,80 €	13,40 €
par enfant	1/2 journée avec repas	4,90 €	6,02 €	7,14 €	8,26 €	9,38 €
par enfant	Réduction panier PAI	0,50 €	0,50 €	1,36 €	1,56 €	1,80 €
par enfant	1/2 journée sans repas	3,15 €	3,87 €	4,59 €	5,31 €	6,03 €
par enfant	% contribution famille au coût sortie ALSH	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %

	TRANCHES	T6	T7	Ext1	Ext2
par enfant	journée avec repas	15,00 €	16,60 €	12,90 €	19,80 €
par enfant	1/2 journée avec repas	10,50 €	11,62 €	9,03 €	13,86 €
par enfant	Réduction panier PAI	2,07 €	2,38 €	0,50 €	2,38 €
par enfant	1/2 journée sans repas	6,75 €	7,47 €	5,81 €	8,91 €
par enfant	% contribution famille au coût sortie ALSH	70 %	80 %	40 %	100 %

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. David JARDINE entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les tarifs relatifs à l'ALSH extrascolaire, tels que présentés ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 30/6/2024
Publié ou notifié
le : 30/6/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

